Visite | La Coop de Creully invite ses adhérents dans les essais blé et colza

La Coopérative de Creully conduit deux plateformes d'essais, en blé et colza conventionnels, à Saint-Manvieu-Norrey. Les adhérents sont invités, vendredi 18 juin, à observer les premiers résultats.

Gilles Leroux, dans les essais de blé. DR

■ L'appel du 18 juin 2021 est à destination des adhérents de la Coopérative de Creully. Ils sont invités à visiter les deux plateformes d'essais, menés en conventionnel, sur le blé et le colza.

Pôle colza

Deux types d'essais sont menés. Le premier comprend une trentaine de variétés. Le second est dit essai *« implantation »*, précise Damien Manchon, technico-commercial. Il fait varier le travail de fertilisation, la densité, le type de semoir, la date de semis, *« et d'autres modalités. On travaille la fertilisation à l'automne et l'impact des altises sur le comportement du colza. On compte une quinzaine de modalités. Il y a des choses à voir »*, annonce-t-il.

Pôle blé

Ici, trois thèmes sont abordés. Le premier comprend un essai de 50 variétés, dont des mélanges de variétés pour la meunerie, *« afin de répondre aux besoins de meuniers locaux »*, précise Gilles Leroux, technico-commercial. Le deuxième est dit *« essai régulateur et fertilisation pour répondre aux problématiques protéines et valorisation de l'azote »*. Le troisième est un essai fongicide de 25 modalités, qui inclut des programmes de biocontrôle.

Base de travail

Les deux technico-commerciaux travaillent *« conjointement avec l'ensemble des techniciens de la coopérative. L'objectif, grâce aux essais, est de répondre aux besoins de l'année pour les adhérents. D'expliquer, de confirmer les conduites culturales, de trouver des pistes d'amélioration à court terme »*. Les résultats de la moisson blé et colza des deux plateformes seront communiqués aux adhérents *« à l'automne »*. Et de conclure : *« nous comptons plus de 1 000 microparcelles. Elles nous servent de base de référencement agronomique pour conseiller au mieux nos agriculteurs »*.■

Julie Pertriaux

Damien Manchon, dans les essais de colza. DR

PRATIQUE

Vendredi 18 juin 2021, dès 9 h. Un minibus emmènera les visiteurs d'une parcelle à l'autre. Repas sur place, saucisses frites, sur réservation au 02 31 71 25 00..

INSTALLATION

Accompagner au-delà de 40 ans, mais pas avec la DJA, corrige le cabinet

Réagissant aux propos de la chargée de l'égalité femmes-hommes au ministère de l'Agriculture le 3 mai, le cabinet de Julien Denormandie dément que la France soit favorable à une Dotation Jeunes agriculteurs (DJA) accessible au-delà de 40 ans. *« Bien entendu, nous devons accompagner toutes celles et ceux qui souhaitent s'installer en agriculture (indépendamment de l'âge) mais pas en changeant l'âge de la DJA »*, précise le cabinet.

A l'occasion d'une table ronde le 3 juin au Sénat sur le thème « Être agricultrice en 2021 », la haut-fonctionnaire Françoise Liébert, avait déclaré : *« Le ministère est tout à fait favorable (...) à ce que l'âge limite d'octroi de la DJA soit reporté au-delà de 40 ans »*. La représentante des Jeunes agriculteurs, Manon Pisani, avait alors répondu qu'elle était favorable à *« un dispositif qui serait parallèle et non pas la DJA qui faut réserver aux jeunes, car tout simplement les besoins ne sont pas les mêmes »*. Les JA et le cabinet ne précisent pas les mesures en question, qui pourraient être favorables à l'installation au-delà de 40 ans.

PROJET DE LOI CLIMAT

En commission, les sénateurs revoient les principales mesures agricoles

Lors des travaux en commission qui se sont terminés le 3 juin, les sénateurs ont révisé significativement les dispositions majeures du projet de loi Climat dans le secteur agricole. Sur les engrais azotés, un amendement du rapporteur de la commission du développement durable Pascal Martin (Union centriste) prévoit un plan « Eco'Azot », inspiré d'Ecophyto, et décale à un horizon de trois ans - contre deux initialement - la mise en place - toujours sous conditions - d'une taxe. Par un amendement de Jean-Baptiste Blanc (LR), l'objectif imposé de zéro artificialisation des sols a été déplacé de l'échelle régionale - où il devient facultatif - à celle des Scot. Sur proposition de Anne-Catherine Loisier (UDI, Côte d'Or), les sénateurs ont aussi supprimé les produits issus de la certification environnementale de niveau 2 de la liste des produits intégrant les objectifs de durabilité des cantines, fixés par la loi Egalim, tout en ajoutant les produits *« bénéficiant d'une démarche de certification de conformité des produits »*. Enfin en matière de compensation carbone, les sénateurs ont fixé des critères géographique et techniques: 50% des projets devront concerner le territoire français ou européen, en privilégiant *« le renouvellement forestier, l'agroforesterie, l'agrosylvopastoralisme, mais aussi les prairies et toute autre forme d'agriculture régénérative »*. L'examen en séance débutera le 14 juin